

REGLEMENT DE LA CONSULTATION
CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES
(CCAP)



MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE
POUR L'ACQUISITION D'UN SYSTEME DE TRI DE DECHET
EN VUE DU RECYCLAGE

Article 1 : Identification du pouvoir adjudicateur

- Lycée polyvalent Jules Verne
- Pouvoir adjudicateur : Madame Patricia ARDOIN, proviseure
- Adresse : 1 rue Michel Strogoff 95800 Cergy
- Téléphone : 01.34.32.20.00
- Mail : ce.0951756t@ac-versailles.fr

Article 2 : Objet et durée du présent marché

Dans le cadre d'une subvention attribuée au Lycée Jules Verne par la région île de France, le lycée dispose d'une enveloppe de 136 500,00 € toutes taxes compris pour **l'acquisition d'un système de tri de déchet en vue du recyclage dans le cadre du baccalauréat professionnel MSPC.**

L'équipement doit être livré et installé dans les ateliers du lycée en ordre de marche y compris réglages et vérification par un organisme de contrôle. La formation des utilisateurs devra être incluse dans le marché. Les détails techniques de l'acquisition souhaitée sont indiqués dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) joint au présent règlement de consultation.

Le marché devra être exécuté au plus tard le **1^{er} octobre 2023.**

Article 3 : Procédure de mise en concurrence :

La présente consultation est une procédure adaptée, organisée conformément aux dispositions des articles L2123-1 et R 2123-1-1 du code de la commande publique.

Modalités de mise en concurrence :

- Publication de marché sur le site de « l'AJI » rubrique « Marchés publics », (<http://mapa.aji-france.com/mapa/marche>) et des pièces suivantes :
 - Ce document valant règlement de consultation et Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP),
 - Le cahier des charges des clauses techniques particulières (CCTP),
 - L'acte d'engagement.

Article 4 : Comptable assignataire

Le comptable assignataire est Monsieur CAËL Réginald, l'agent comptable du Lycée Jules Verne (95800). Le règlement sera effectué après service fait, par mandat du Trésor, selon les délais et conditions réglementaires (30 jours à échéance de la période facturée) et réalisation complète de l'opération sur présentation de bon(s) de livraison et de facture(s) comprenant :

- ✓ Les noms et adresses du créancier,
- ✓ Le numéro de son compte bancaire ou postal
- ✓ La fourniture livrée, en mentionnant notamment :
 - Le montant de la prestation exécutée
 - Le taux et le montant de la TVA et des taxes parafiscales éventuelles,
 - La date de facturation
 - Lorsqu'il est imputable à l'établissement, le défaut de paiement dans les délais fixés fait courir de plein droit sans autres formalités des intérêts moratoires

Calcul des intérêts moratoires :

- ✓ Ces intérêts moratoires seront calculés sur la base du taux légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de deux points,
- ✓ Le calcul des intérêts sera effectué le jour du mandatement, il obéit à la formule suivante :
 $IM = M \times T \times J$, dans laquelle
IM est le montant des intérêts moratoires,
M est le montant TTC de la créance,
T est le taux des intérêts moratoires,
J est le nombre de jours de retard de paiement calculé depuis le lendemain de la date limite de paiement jusqu'au jour de mandatement

Paiement de la prestation

Le paiement sera réalisé par mandat administratif une fois la prestation complètement réalisée la facture sera déposée sur le portail chorus pro.

SIRET : 19951756600014

Article 5 : Présentation de l'offre par le candidat

L'offre doit couvrir l'intégralité des spécifications techniques données et être accompagnée des informations techniques demandées.

- ✓ Elle doit se faire obligatoirement **sous forme numérique accompagnée d'une offre de prix**,
- ✓ Elle sera rédigée en langue française,
- ✓ L'offre ainsi que le présent règlement de consultation et le CCTP seront signés impérativement à la dernière page par les représentants qualifiés des entreprises candidates au marché,
- ✓ Les fiches techniques, les plans et les schémas éventuels seront joints à l'offre et impérativement rédigés en langue française,
- ✓ L'acte d'engagement signé du candidat.

Le candidat pour joindre également tout autre document qu'il jugera utile à l'étude de son offre. Seuls les documents joints pourront servir de base à l'offre du candidat.

Toute restriction par rapport aux conditions prévues à ce règlement devra être clairement exprimée pour permettre un jugement en toute connaissance de cause.

Variante- option :

La consultation n'est pas ouverte aux variantes.

Prix :

Les prix HT et TTC seront indiqués en euros.

Le prix intègrera la fourniture, la livraison et l'installation du système à l'atelier du lycée, la mise en service, la vérification du fonctionnement et de la conformité du matériel livré par un organisme habilité. La formation à destination des utilisateurs devra être incluse.

Article 6 : Critère de sélection des offres

L'évaluation des offres sera effectuée en application de l'article 53-I à III du code des marchés publics et en fonction des critères suivants, notés selon un barème de 20 points dont la répartition est la suivante :

50% valeur technique (VT) des équipements proposés, adéquation avec les caractéristiques techniques spécifiées et avec les contraintes techniques et de terrain (noté sur 10),

40%t valeur économique (VE) ou prix (noté sur 8),

10% valeur « qualité des services » (VS) (noté sur 2) : garantie, délai d'intervention, SAV, qualité de la présentation et des propositions.

La formule suivante sera appliquée pour comparer les offres financières et définir la valeur économique de l'offre :

$$VE = NM \times T1/T2$$

où NM = Note Maximale pour la valeur économique = 8

T1 = Tarif du candidat ayant proposé l'offre la plus intéressante,

T2 tarif proposé par le candidat considéré dans son offre ;

Le marché sera attribué au candidat ayant obtenu la meilleure note sur 20 points et en cas d'égalité, c'est le candidat qui aura obtenu de la meilleure note sur le prix qui se verra attribuer le marché.

Article 7 conditions de livraison

La commande sera passée au plus tard le 21 mars 2023.

La livraison se fera en une seule fois et s'effectuera au plus tard le 1^{er} octobre 2023.

Le non-respect de cette date entraînera l'annulation de l'intégralité de la commande.

Le déchargement du système vers les ateliers du lycée s'effectuera par accès à un portail situé 1 rue Michel Strogoff 95800 Cergy ; la société attributaire devra vérifier au préalable les conditions d'accès matérielles les plus appropriées.

Article 8 modalités de détermination des prix

Ces prix sont fermes pendant la durée d'exécution du marché.

Les prix sont réputés comprendre toute charge fiscale, parafiscale ou autres frappant obligatoirement la fourniture, ainsi que tous les frais afférents au conditionnement, à l'emballage, à la manutention, à l'assurance, au transport jusqu'au lieu de livraison, aux frais de montage et aux frais liés à l'évacuation et le traitement des déchets générés.

Article 9 : Avance

Aucune avance forfaitaire et facultative n'est prévue

Article 10 : acompte

Il n'est pas prévu de versement d'acompte au fournisseur.

Article 11 attribution- notification

Les candidats susceptibles de se voir attribuer un marché devront produire sur demande de la personne responsable du marché et dans les délais impartis par cette dernière les documents mentionnés au Code des Marchés Publics.

Notifications

Le marché sera notifié au candidat retenu par courrier accompagné par un bon de commande.

Article 12 : Litige

En cas de non observation des articles du règlement de consultation la personne responsable du marché adressera un avertissement écrit à la société titulaire du marché et il sera mis un terme définitif au marché sans qu'aucune indemnité d'aucune sorte ne soit due par le lycée Jules Verne à la société titulaire du marché.

Article 13 renseignements complémentaires

Afin d'obtenir toutes les précisions qu'ils jugeront utiles avant de répondre à la présente consultation, les fournisseurs pourront contacter :

Pour la partie technique du CCTP :

Monsieur EL GABLI Ahmed

Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques,

ahmed.elgabli@jvcergy

01.34.32.20.16

Pour la partie financière et administrative du marché :

Monsieur CAËL Réginald

Comptable du Lycée Jules Verne

reginald.cael@jvcergy.fr

01.34.32.20.03

Article 14 transmission des offres

Seules les offres dématérialisées seront acceptées.

Les offres devront être déposées uniquement sur la plateforme AJI.

La date limite du dépôt des offres est fixée au 8 mars 2023 à 12h00, heure de Paris.

Tous renseignements seront pris, en privilégiant la voie électronique (exclusivement par mail, en raison de la fermeture du lycée durant les vacances scolaires, du 20 février au 6 mars 2023).

L'examen des offres par la commission d'appel d'offres du lycée aura lieu entre le 9 et le 15 mars 2023.

L'information sera transmise aux candidats non retenus au plus tard le 21 mars 2023.

L'avis d'attribution sera transmis au candidat retenu à partir du 21 mars 2023.

Validation du document

Lu et approuvé,

Fait à, Le

Le candidat (Nom, Prénom, qualité du signataire et cachet de l'entreprise